



Règlement 2025 de la journée de concours " LES PEINTRES DANS LA CITÉ "

Dimanche 1^{er} juin 2025 à Lassay-les-Châteaux

Le concours " Les peintres dans la cité " (*anciennement " Les peintres dans la rue "*) est organisé par l'association Petites Cités de Caractère® de la Mayenne, en partenariat avec les communes organisatrices. Le concours porte sur le patrimoine et le paysage de la commune. Il est ouvert à tous, petits et grands, nouveaux talents et peintres confirmés. Le défi est simple : réaliser une œuvre sur place en une journée !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Elisa Durand à la Mairie de Lassay tél. : 02 43 04 67 20 ou envoyer un mail à peintres@lassay-les-chateaux.fr

Article 1 - Modalités de participation

La participation est gratuite.

L'inscription des peintres se fait par réservation (bulletin en dernière page) ou le jour même sur place.

Article 2 - Déroulé de la journée

L'accueil des artistes a lieu entre 8h00 et 10h30 à l'Espace des Arts de Lassay, rue du Château.

Les artistes sont invités au repas du midi.

Les accompagnateurs pourront déjeuner moyennant une inscription préalable obligatoire (bulletin en dernière page) et un paiement avant 10h30 sur place à l'Espace des Arts.

A partir de 17h, les œuvres seront exposées sans encadrement, ni sous-verre, ni signées.

Article 3 - Réalisation de l'œuvre

A leur arrivée, les artistes devront présenter un support vierge qui sera daté et authentifié au dos par les soins de la Mairie. Les fournitures et supports sont à la charge de l'artiste.

Les sujets, compositions et choix de supports sont libres mais devront avoir un rapport direct avec la commune et faire preuve d'originalité.

Les œuvres devront être exécutées sur le territoire de la commune, dans un lieu ouvert au public. L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail. Il est possible de travailler d'après une photo ou une carte postale du lieu.

Chaque artiste utilise la technique de son choix.

Tous les formats sont admis.

Article 4 - Jury et prix

Le jury sera composé de 6 personnes minimum dont, si possible, au moins un représentant des Petites Cités de Caractère® extérieur à la commune et un artiste semi-professionnel, voire professionnel. Les prix attribués par les jurys de chaque Petite Cité de Caractère sont harmonisés. Ils doivent permettre l'émergence de nouveaux talents.



Le jury attribuera les prix suivants :

- **le Prix des Petites Cités de Caractère** (récompense de 150 € décernée par l'association départementale), dont le jury est composé d'élus de la commune, des PCC 53, de partenaires... Le prix peut être décerné à une toile déjà primée, sauf le prix du public
- **le Prix du public** : il ne peut pas s'ajouter à un autre prix
- **le Prix Aquarelle** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Nouveau Talent + Prix Peintre Confirmé)
- **le Prix Huile** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Nouveau Talent + Prix Peintre Confirmé)
- **le Prix Autres techniques** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Nouveau Talent + Prix Peintre Confirmé)
- **le Prix Enfant** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Enfant + Prix Jeune)

Aucun peintre ne pourra recevoir, deux années de suite, le même prix dans la même commune.

Article 5 - Exposition des œuvres primées à l'issue de la saison

A l'issue de la saison, les œuvres primées font l'objet d'une exposition finale dans l'une des Petites Cités de Caractère. En 2025, l'exposition aura lieu à l'Espace des Arts de Lassay-les-Châteaux du samedi 20 septembre (Journées Européennes du Patrimoine) au dimanche 5 octobre (vernissage le samedi 20 septembre à 10h30).

En vue de l'exposition finale, le peintre primé s'engage à :

- repartir avec sa toile à l'issue du concours
- encadrer sa toile, apposer au dos une étiquette indiquant son nom et la commune dans laquelle il a été primé puis l'emballer dans un emballage réutilisable en prévision du démontage de l'exposition
- rapporter sa toile ainsi préparée directement dans la commune d'exposition.

Deux Prix « Coup de cœur » seront récompensés lors du vernissage de l'exposition par deux votes : le vote du public et le vote d'un jury composé d'élus, de partenaires culturels et institutionnels.

Suite à l'exposition, le peintre s'engage OBLIGATOIREMENT à récupérer son œuvre à Lassay-les-Châteaux le lendemain de la clôture (lundi 6 octobre) ou éventuellement dans la commune où il a été primé. S'il a été primé dans plusieurs communes, il choisira la commune dans laquelle il souhaite retirer son œuvre et devra le préciser AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE. AUCUNE DEROGATION A CETTE REGLE.

Article 6 – Responsabilité et droit à l'image

La participation à cette journée engage la responsabilité individuelle de chaque artiste. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Aucun recours ne pourra avoir lieu contre les organisateurs, même en cas d'accident, de vol ou de dégradation. Le participant accepte de laisser libre de droit à exploiter l'image de ses œuvres ainsi que lui en train de produire son œuvre, ce pour toutes les publications de la commune, de l'association des Petites Cités de Caractère® de la Mayenne, des Pays-de-la-Loire et de France.

Articles 7 et 8

7 - Le concours pourra être annulé par les organisateurs, notamment en cas d'intempérie.



8 - En s'inscrivant au concours à l'aide du bulletin d'inscription ci-après, les participants acceptent intégralement les dispositions du présent règlement.





JOURNÉE DE CONCOURS "LES PEINTRES DANS LA CITÉ"

Dimanche 1^{er} juin 2025 à Lassay-les-Châteaux

Bulletin d'inscription à renvoyer **avant le 22 mai 2025** :

✧ soit par courrier à la Mairie : Place du 8 Mai 1945, 53110 Lassay-les-Châteaux - Tél. 02 43 04 67 20

✧ soit par mail à l'adresse : peintres@lassay-les-chateaux.fr

Nom

Prénom

N° de téléphone

Adresse mail

Adresse postale

Nombre de repas payant(s) pour les accompagnateurs..... x 12€ =
Règlement sur place le 1er juin 2025 directement auprès du traiteur.

Catégorie choisie :

- Aquarelle
- Huile-Acrylique
- Autres techniques
- Jeune de 11 à 16 ans
- Enfant de 6 à 10 ans

Je m'engage à participer au concours « Les peintres dans la cité » et je déclare avoir pris connaissance du règlement de ce concours et m'engager à l'accepter intégralement, y compris en ce qui concerne l'exposition des œuvres et leur image. J'accepte également d'être photographié pendant le déroulement du concours et de laisser libres de droits les clichés.

Fait à.....le.....2025

Signature obligatoire (pour les mineurs, signature des parents)

